



CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE

« Les Hautes Loges »

8 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY



LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE,

A la RESIDENCE AUTONOMIE « LES HAUTES LOGES »

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de la Commune de Courtenay, la Directrice et son équipe vous remercient de votre confiance pour avoir choisi notre résidence.

Ce LIVRET D'ACCUEIL vous permet de découvrir les prestations de la RESIDENCE AUTONOMIE « LES HAUTES LOGES » et les principales informations sur son fonctionnement.



CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE

« Les Hautes Loges »

8 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY



Le mot de la Direction

Bienvenue à vous, qui venez d'entrer dans notre établissement ou qui vous apprêtez à le faire... Bienvenue au nom des résidents et du personnel. Le changement est grand et nous aimerions qu'il se passe en douceur pour vous. Vous allez avoir besoin de nouveaux repères, le personnel et moi-même sommes à vos côtés pour vous y aider. Votre confort, votre satisfaction, votre quiétude sera pour nous une priorité quotidienne mais aussi une récompense. Ce livret d'accueil a été conçu à votre attention et vise à apporter un certain nombre d'informations. Il est important qu'il réponde aux différentes interrogations que vous pouvez avoir au moment de franchir cette nouvelle étape de vie. Soucieux de la qualité, nous aurons à cœur de répondre au mieux à vos besoins et vos attentes. Entrer en Résidence Autonomie, c'est bénéficier des services collectifs mais également conserver sa liberté personnelle dans un cadre convivial. Vous restez libre d'organiser votre journée : rester dans votre appartement, participer aux différentes activités, recevoir des visites... Sous réserve que cette liberté soit compatible avec les règles de la vie communautaire.

Nos engagements :

- Vous accompagner en tenant compte de votre histoire de vie, de votre personnalité et de vos habitudes ;
- Sauvegarder votre santé, vous encourager, maintenir et promouvoir votre autonomie, et ce dans la mesure des moyens qui nous sont alloués ;
- Respecter votre dignité, votre intimité et vos croyances ;
- Vous assister chaleureusement avec professionnalisme ;

La qualité de vie de nos résidents passe par le dialogue entre tous, le respect des ressources et des limites de chacun. Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour recevoir toutes les observations et étudier toutes suggestions visant à améliorer autant que se peut, vos conditions de vie.

PRESENTATION GENERALE

Courtenay se situe à proximité de l'Yonne et de la Seine et Marne, à 110 km de Paris, sur une sortie de l'autoroute A6, et de l'autoroute A19, au centre d'un territoire rural.

La Résidence Autonomie est située dans un parc, à 600 mètres du Centre-ville et face à un supermarché.

Rester à domicile, avec la possibilité de son âge et en toute sécurité, conserver ses habitudes, son autonomie, tout en conciliant les besoins individuels et la vie collective, c'est ce que vous offre la Résidence Autonomie.



CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE

« Les Hautes Loges »

8 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY



La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges », confortée par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui promeut tout particulièrement le développement des résidences autonomes. La Résidence Autonomie est une véritable offre d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'Etablissement d'hébergement médicalisé. Elle apporte une réponse adaptée au besoin d'habitat et de services aux seniors rompant ainsi leur isolement et offrant un logement adapté à l'avancée en âge.

Le principal objectif de la Résidence Autonomie est d'offrir des prestations contribuant au maintien de l'autonomie de la personne accueillie dans la structure : poursuivre sa vie comme chez soi, dans un environnement sécurisé avec un personnel présent 24h/24 et 7 jours/7, une astreinte les nuits et les week-end afin de permettre à chacun de vivre paisiblement dans un climat de confiance et de sécurité.

L'ensemble des locaux d'hébergement se situe sur 3 étages desservis par des ascenseurs, tous les services dans un seul et même bâtiment

La préservation et la stimulation de l'autonomie sont au cœur des projets de vie pour chacun des résidents qui sera encouragé à participer aux activités de la vie quotidienne selon leurs souhaits et leurs capacités.

La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » est fondée sur l'idée de l'appropriation des lieux par le résident. Ce dernier doit se sentir indépendant et continuer à vivre chez lui. La Résidence Autonomie accompagne et facilite le retour à une vie sociale par les activités proposées, la restauration prise en collectivité, les échanges entre les résidents de la structure, les rencontres avec les résidents d'autres structures ou associations du secteur.

LE CONCEPT de La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » repose sur le projet d'établissement et intègre un projet personnalisé pour chaque résident dont l'objectif est avant tout de prévenir la perte d'autonomie, de stimuler les capacités encore présentes afin de préserver le capital autonomie de chacun. Nous nous engageons à accompagner chaque personne en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Le projet de vie est établi à l'entrée ou dans les 3 mois qui suivent son arrivée et prend en compte les souhaits du résident conformément à ses habitudes de vie antérieure mais prend également en compte les changements éventuels liés à l'âge. L'objectif est « prendre soin » de chacun au sens large, à savoir laisser aux personnes leur propre identité avec l'acceptation des différences dans le respect d'autrui, de laisser aux personnes leur entière autonomie, leurs responsabilités et leur permettre de meubler leur logement à leur goût. La liberté d'aller et venir est encouragée ainsi que le fait de maintenir les contacts avec les familles, les amis et de faire de nouvelles rencontres pour préserver une vie sociale enrichissante.



CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE

« Les Hautes Loges »

8 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY



La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » est ouverte sur l'extérieur et participe à la vie locale.

L'ADMISSION

L'admission se fait sur dossier et après étude de celui-ci une commission d'admission et de réorientation.

A l'entrée du résident, plusieurs documents lui sont remis dont certains pour signature :

- Lettre de la Résidence Autonomie confirmant son admission dans l'établissement ;
- Contrat de séjour ;
- Règlement de fonctionnement ;
- Tarif des prestations ;
- Livret d'accueil ;
- Droit à l'image ;
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Information sur le Conseil de Vie Sociale ;
- Attestation du résident confirmant la délivrance de ces documents.

Un état des lieux sera fait avant l'entrée dans le logement. Le résident devra remettre un chèque de caution équivalent à un mois de loyer, la copie de l'attestation responsabilité civile et des risques locatifs, un acte de caution solidaire.

Une personne de confiance est nommée.

LE CADRE DE VIE A LA RESIDENCE AUTONOMIE LES HAUTES LOGES

La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » dispose de 61 logements, dont 8 F 2. La résidence accueille des personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Les logements comprennent :

- Une cuisine (évier, réfrigérateur et plaque de cuisson mis à disposition) ;
- Une salle d'eau (douche, lavabo, wc, barres d'appui) ;
- Une pièce de rangement ;
- Une prise de téléphone, prise de télévision ;
- Un balcon.

Le résident est locataire de son logement

Il l'aménage et le décore à son goût . Le résident peut accueillir à son domicile un animal de compagnie sous certaines conditions.

La Résidence Autonomie «Les Hautes Loges » confectionne et sert les repas 5 jours/7.

18 repas mensuels minimum sont obligatoires, afin de préserver un équilibre alimentaire et de favoriser les échanges. La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » encourage vivement les résidents à participer aux repas pris en commun.



CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE

« Les Hautes Loges »

8 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY



Les amis et la famille peuvent venir déjeuner avec leur proche en prévenant au moins la veille. Le résident s'acquittera mensuellement de son loyer, de sa consommation d'électricité, et de ses repas dès réception de sa facture.

Chacun est responsable de son logement et peut choisir les intervenants qu'il souhaite pour l'entretien, l'aide à la toilette, l'accompagnement pour des courses promenades, coiffure à domicile...

La Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » a établi une convention de partenariat avec l'association d'aide à domicile ADAPA.

Soins et santé

Le résident choisira ses services médicaux et para médicaux (médecin généraliste, cabinet infirmier, pédicure, kinésithérapeute ...). S'il le souhaite, une liste lui sera donnée par la Directrice de la Résidence Autonomie « Les Hautes Loges ». Un support de coordination est offert à la demande du résident.

LES ACTIVITES EN LIEN AVEC L'AUTONOMIE

Le personnel de la Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » met tout en œuvre pour éviter l'isolement du résident. Il favorise l'intégration de chacun dans la structure mais aussi dans la vie locale.

Les familles sont associées à la vie de la Résidence Autonomie « Les Hautes Loges » pour contribuer à la vie sociale et au bien-être des résidents.

Des animations en lien avec la préservation de l'autonomie sont proposées aux résidents qui le souhaitent avec l'animatrice de la Résidence Autonomie mais aussi avec des intervenants extérieurs. Ainsi les activités suivantes pourront être proposées (liste non contractuelle) :

- Jeux de société (jeux de cartes, scrabble, ...) ;
- Gymnastique douce prévention des chutes ;
- Ateliers mémoire ;
- Bibliothèque dans les locaux ;
- Ateliers « Bien-Etre » ;
- Ateliers manuels (tricot, ateliers florale, ...) ;
- Atelier informatique ;
- Repas à thème ;
- Echanges intergénérationnels, rencontres avec associations locales.

D'autres manifestations peuvent avoir lieu tout au long de l'année selon les circonstances : spectacles divers, concours, anniversaires, fête des voisins, repas à thème ...

Les activités proposées sont ouvertes aux personnes de la commune.



CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE

« Les Hautes Loges »

8 rue des Pâtureaux
45320 COURTENAY



EQUIPE DES PROFESSIONNELS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES HAUTES LOGES »

L'équipe est présente pour accueillir et accompagner les résidents. Sa mission est d'assurer la sécurité 24h/24h, de favoriser l'autonomie des résidents, d'être à leur écoute et veiller au bien-être des personnes accueillies.

Elle est composée :

- D'une Directrice, chargée d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, d'encadrer une équipe d'agents polyvalents et de coordonner les différentes interventions et activités favorisant la préservation de l'autonomie ;
- D'une secrétaire ;
- D'une animatrice ;
- D'une cuisinière ;
- 3 agents polyvalents chargés d'assurer le service au restaurant et d'assurer l'entretien des parties communes.

LES DROITS DU RESIDENT, SON EXPRESSION ET LA PLACE DES FAMILLES

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance réunissant les représentants des résidents, des familles, salariés et élus de la Commune de Courtenay.

La gestion des plaintes et des réclamations

- Toute réclamation écrite fait l'objet d'un enregistrement sur un cahier prévu à cet effet et d'une réponse adaptée.

La médiation

- Si la réponse à votre réclamation ne vous convient pas, vous pouvez contacter un médiateur de la consommation.

La personne de confiance

- Vous avez la possibilité de recourir à une personne de confiance dans vos démarches liées à votre santé. Si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité et sera votre porte-parole.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE :

Les tarifs, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le formulaire pour la désignation de la personne de confiance.